

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 25 juillet 2019

« Pass numériques » : la Métropole du Grand Paris lauréate de l'appel à projets lancé par l'Etat

Le 18 juillet 2019, le Ministère de l'Economie et des Finances a retenu la candidature de la Métropole du Grand Paris dans le cadre de l'appel à projets « Déploiement des pass numériques au service de l'inclusion numérique » lancé par l'Agence du Numérique. L'Etat s'est ainsi engagé à cofinancer le projet de déploiement de « pass numériques » de la Métropole à hauteur de 818 200 €. Parmi les 48 lauréats, il s'agit du financement le plus important reçu par un établissement public dans le cadre de cet appel à projets et le seul soutenu en Ile de-France.

« Dans le cadre du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN), la Métropole du Grand Paris s'est fixée comme objectif de bâtir une métropole innovante et solidaire, capable de lutter contre la fracture numérique », précise Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.

Dans cette optique, l'une des actions prioritaires du SMAN consiste à déployer et généraliser le dispositif des « pass numériques ». Créés par l'Agence du Numérique, les « pass numériques » prennent la forme de chèques, sur le modèle des titres-restaurants, et donnent accès à des services d'accompagnement numérique (assistance aux démarches en ligne, envoi de courriel, traitement de texte, etc.) dans des lieux labellisés (tiers-lieux, médiathèque, etc.). Les « pass numériques » seront distribués dans des structures telles que les CCAS, les maisons des jeunes, les maisons de la culture, etc.

L'appel à projets « Déploiement des pass numériques au service de l'inclusion numérique » auquel a répondu la Métropole vise spécifiquement à accompagner des personnes en situation de précarité numérique, notamment les jeunes non diplômés, les personnes âgées, les personnes isolées et les personnes allophones (dont la langue maternelle n'est pas le français).

« La connaissance du territoire métropolitain et de ses habitants étant essentielle au succès de ce dispositif, la Métropole souhaite s'appuyer sur les communes et les territoires pour déployer et distribuer les « pass numériques » auprès des publics les plus éloignés du numérique », indique Daniel-Georges COURTOIS, Vice-président délégué au numérique et à la Métropole Intelligente.